

Thème 321 – La défaillance du marché en présence de biens collectifs (publics) mondiaux peut-elle être compensée par l'intervention des pouvoirs publics ?

<b>Niveau</b>	<b>Première</b>
<b>Concepteur</b>	Pascale et Frédéric Lafon
<b>Thématique</b>	Thème 32 – Pourquoi le marché est-il défaillant en présence de biens collectifs et de biens communs ? Thème 35 – Etre capable d'illustrer l'intervention des pouvoirs publics face aux défaillances du marché
<b>Place de la séance dans le chapitre</b>	3. Quelles sont les principales défaillances du marché Objectif d'apprentissage : Thème 321 - La défaillance du marché en présence de biens collectifs (publics) mondiaux peut-elle être compensée par l'intervention des pouvoirs publics ?
<b>Objectifs notionnels</b>	externalités, biens collectifs, biens publics, biens publics mondiaux, biens communs, droits de propriété, offre et demande, défaillances du marché, Taxes, normes .
<b>Objectifs de compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en autonomie.</li> <li>• Utilisation des ressources numériques.</li> </ul>
<b>Objectifs en lien avec EDD</b>	ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables Objectif 14 – Vie Aquatique : protection de la biodiversité ODD 15 – Vie terrestre : protection de la biodiversité
<b>Supports</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateurs</li> </ul>
<b>Organisation de la classe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarche de classe inversée</li> <li>• Constitution de binômes</li> </ul>
<b>Durée de la séance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 heures</li> </ul>
<b>Etapas de la séance</b>	<p>1. en amont du cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ visionnage d'une vidéo (10 minutes) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <a href="#">les bien collectifs communs publics - YouTube</a></li> </ul> </li> <li>Et pour rappel : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <a href="#">Les défaillances du marché</a></li> <li>✓ <a href="#">Les externalités</a></li> </ul> </li> <li>➤ évaluation diagnostique : un exercice sur learning apps : <a href="#">biens publics et biens communs</a></li> </ul> <p>2. En présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves par groupe de 2 doivent s'interroger sur la capacité des pouvoirs publics à protéger les biens collectifs mondiaux (plus particulièrement la biodiversité)</li> <li>➤ Les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partir d'un exemple pratique crédible afin de comprendre ce qu'est un bien collectif</li> <li>✓ Rédiger une synthèse( travail sur la partie 2 de l'E3C) interrogeant la capacité des pouvoirs publics à protéger les biens collectifs mondiaux (plus particulièrement la biodiversité)</li> </ul> </li> </ul>

## Introduction – La distinction bien collectif (public)/bien public mondial /bien commun

Document 1 :

La notion de bien public (ou de biens collectifs) a été théorisée dans les années 1950 par l'économiste Paul Samuelson. Pour lui, les biens publics sont des biens naturels ou produits qui satisfont deux caractéristiques :

- non-exclusion : il est impossible d'empêcher une personne de consommer ce bien
- Non rivalité : la consommation par l'un n'empêche pas la consommation par un autre

Certains services ou biens publics existent au plan inter-Etats, comme la surveillance épidémiologique, par exemple. D'une manière générale, la mondialisation a accru le besoin et la production de tels biens publics dépassant les frontières. Les problèmes de gouvernance et la raréfaction des ressources ont amené l'extension du concept. Ainsi, un bien public sera géographiquement localisé selon les populations auxquelles il bénéficie (une ville, une région, un état, etc.). C'est pourquoi est apparue, dans les années 1990, la notions de *global public good* – traduite avec plus ou moins de bonheur par « bien public mondial » (BPM) ou international. Aux critères classiques définissant les biens publics s'ajoutent ici ceux de **territorialité** (un BPM bénéficie à toute la planète) et de **temporalité** (il intéresse également les générations futures).

La théorie économique qui sert de base à la définition des biens publics considère en effet les biens communs comme une forme impure de biens publics, parce qu'ils respectent la contrainte de non-excluabilité mais pas celle de non-rivalité : « Sont communs (*commons*) les biens sur lesquels aucune unité sociale (individu, famille, entreprise) ne dispose de droits exclusifs, qu'il s'agisse de droits de propriété ou de droits d'usage. C'est l'exemple des biens communaux (bois ou pâturages) de l'Europe médiévale qui ont servi de référence historique à cette réflexion ».

Source : Biens publics mondiaux (BPM), biens communs (CPR) : deux notions émergentes concurrentes ?, [http://www.millenaire3.com/uploads/tx\\_reesm3/Biens\\_publics\\_biens](http://www.millenaire3.com/uploads/tx_reesm3/Biens_publics_biens)

Questions :

1. [Cliquez ici pour réaliser l'exercice : biens publics et biens communs](#)
2. Complétez les trous du tableau ci-dessous. Pour les exemples, utilisez les termes suivant : air, meubles, éclairage public, bois, autoroute à péages, livres d'une bibliothèque publique, voiture, chaîne cryptée (netflix), niveau de température des océans, maison , phare.

		Excluabilité		Non-excluabilité		
		Définition :	Exemples :			
Rivalité	Biens privés			Biens communs ou à ressources partagées	Définition :	Exemples :
Non-rivalité	Biens de clubs ou à péage	Définition :	Exemples :	Biens publics localisés	Définition :	Exemples :
				Biens publics mondiaux	Définition :	Exemples :

## Partie I - Exercice de compréhension - Pourquoi le marché est-il défaillant en présence de biens collectifs ?

Etape 2 : Un agriculteur doit décider du niveau de nitrates qu'il doit mettre en œuvre afin d'accroître sa récolte et de maximiser son profit individuel (bilan privé) :

Quantités de nitrates utilisées Prix d'une tonne de nitrate 100 euros	Coût total des nitrates	Valeur de la production	Profit total de l'agriculteur
0		2000	2000
1		2500	
2		2900	
3		3100	
4		3190	
5		3250	

Source : C Gollier .free.fr/SupCours/Extern/Extern.ppt

Questions :

3. Complétez les colonnes 2 et 4
4. Quelle est la quantité produite qui maximise le profit individuel (ou bilan privé) de l'agriculteur ?
5. Quelle sera le niveau de production et de consommation de nitrates que choisira l'agriculteur ?

Etape 2 : Une association écologiste analyse le cours d'eau voisin et la nappe phréatique et constate que la qualité de l'eau se dégrade fortement dans les deux cas :

Quantités de nitrates utilisées Prix d'une tonne de nitrate 100 euros	Coût total des nitrates	Valeur de la production	Profit total de l'agriculteur	Externalités négatives générées par les nitrates	Bilan social
0		2000	2000	0	2000
1		2500		-300	
2		2900		-700	
3		3100		-1000	
4		3190		-1400	
5		3250		-2000	

Source : C Gollier .free.fr/SupCours/Extern/Extern.ppt

Questions :

6. Reprenez les données du tableau précédent et complétez la dernière colonne du tableau ci-dessus
7. Quel est le niveau d'utilisation des nitrates qui maximise le bilan social de la collectivité ?
8. Est-il différent du bilan privé de l'agriculteur ?
9. Que pouvez-vous en conclure sur l'intérêt privé et l'intérêt collectif dans le cas présent ?
10. En quoi l'instauration d'une taxe pourrait-elle désinciter l'agriculteur à utiliser trop de nitrates ?
11. Quel devrait-être le niveau fixé par les pouvoirs publics de la taxe par tonne de nitrate ?

## Partie II : Les interventions des pouvoirs publics remédient-elles aux défaillances du marché en présence de biens collectifs, en particulier des biens publics mondiaux ?

### Etape I – Analyse du dossier documentaire

Document 1 :

A :

Le groupe international d'experts sur la biodiversité de l'ONU a publié un rapport en mai 2019 selon lequel 75 % de l'environnement terrestre a été « *gravement altéré* » par les activités humaines et 66 % de l'environnement marin est également touché. Résultat : environ un million d'espèces animales et végétales sur les quelque 8 millions estimées sur Terre sont menacées d'extinction, dont « *beaucoup dans les prochaines décennies* ». Près de 23 % des oiseaux, 25 % des plantes, 33 % des récifs coralliens, 40 % des amphibiens, 10 % des insectes et plus d'un tiers des mammifères marins sont menacés.

Source : Clémentine Thiberge, L'ONU propose de protéger 30 % de la planète d'ici à 2030, Publié dans Le Monde, le 14 janvier 2020.

B :

Un quart des morts et des maladies à travers le monde sont liées aux pollutions et aux atteintes à l'environnement causées par l'Homme, assure l'ONU mercredi [dans un rapport sur l'état de la planète](#). Pollution de l'air, produits chimiques contaminant l'eau potable et destruction accélérée des écosystèmes nécessaires à la survie de milliards de personnes causent "une situation désespérée" pour la santé humaine, [selon le communiqué de presse](#).

250 scientifiques de 70 pays ont travaillé pendant six ans sur ce rapport, qui alerte que des conditions environnementales "médiocres" sont responsables "d'environ 25% des morts et maladies dans le monde. En 2015, la pollution de l'environnement a causé près de 9 millions de décès".

Le rapport souligne notamment un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres : surconsommation, pollutions et gaspillage alimentaire au Nord précipitent famine, pauvreté et maladies au Sud.

"Soit nous intensifions considérablement la protection de l'environnement, soit les villes et régions d'Asie, du Moyen-Orient et d'Afrique pourraient connaître des millions de décès prématurés d'ici le milieu du siècle", explique-t-il.

Source : Salomé Vincendon avec AFP, 25% des morts et maladies sont liées aux atteintes à l'environnement in BFM TV, 13/03/2019

Questions :

12. Quel est le constat opéré par le groupe international d'experts sur la biodiversité de l'ONU ?
13. En quoi peut-on parler d'externalités négatives sur un bien public mondial ?
14. L'environnement est-il seul impacté par les activités humaines ?

Document 2

A :

Pour enrayer ce déclin rapide de biodiversité, le groupe de travail du CDB (Convention des Nations unies sur la diversité biologique) a proposé d'amener d'ici à 2030 à 30 % le taux d'aires terrestres protégées et au même nombre celui des aires marines protégées. Aujourd'hui, les zones protégées représentent 17 % des surfaces terrestres, soit environ 20 millions de kilomètres carrés (un peu plus de la superficie du Canada et des Etats-Unis réunis) et 10 % des zones maritimes. « *L'objectif est de stabiliser le taux de perte de biodiversité d'ici à 2030, puis de faire en sorte que cette biodiversité augmente de nouveau d'ici à 2050 en laissant les écosystèmes se régénérer* », explique Aleksandar Rankovic, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales, chargé du dossier COP15.

Source : Clémentine Thiberge, L'ONU propose de protéger 30 % de la planète d'ici à 2030, Publié dans Le Monde, le 14 janvier 2020.

B :

Le 6 mai 2019, après sa rencontre avec les scientifiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, porteurs de très mauvaises nouvelles sur le déclin des espèces vivantes, Emmanuel Macron avait annoncé vouloir protéger 30 % des eaux et du territoire national d'ici à 2022, dont « *un tiers en pleine naturalité* ». Ce tiers d'espaces-là, auquel il va falloir appliquer une réglementation stricte, constitue le cœur du problème. Car, pour ce qui y est des surfaces affichées, la France, qui dispose du deuxième espace maritime le plus étendu au monde (plus de 10 millions de kilomètres carrés avec les outre-mers), ne manque pas d'ambition (...)

Au milieu des années 2010, plusieurs Etats ont surenchéri en annonçant des nouvelles AMP de taille record, comme la [réserve marine de près de 1,3 million de km<sup>2</sup> créée au large d'Hawaï](#) sous l'impulsion de Barack Obama. La France veut pouvoir tenir son rang lors du congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui doit se tenir à Marseille en juin 2020, d'autant que l'objectif de 30 % d'eaux protégées ne semble pas inaccessible.

En juillet, selon le bilan établi par le réseau des AMP désormais englobé dans l'Agence française pour la biodiversité, le pays recensait officiellement 23,5 % de ses eaux bénéficiant d'un statut particulier, alors qu'il n'en comptait que 16,3 % en 2014 et moins de 1 % en 2007.

Source : Martine Valo, Des aires marines classées, mais pas assez protégées, Publié par Le Monde, le 22 octobre 2019

C :

Une autre mesure vise à "réduire d'au moins 50% la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs, les biocides, les déchets plastique et autres sources de pollution" d'ici la fin de la décennie. Le texte reprend des conclusions des experts biodiversité de l'ONU (IPBES) : dans un vaste rapport publié en mai, ils soulignaient le rôle de l'agriculture, la déforestation, la pêche, la chasse, le changement climatique, les pollutions et les espèces invasives, dans la dégradation accélérée de la nature.

Source : Face au dérèglement climatique, l'ONU veut protéger 30% de la planète d'ici 2030, Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 14/01/2020

Questions :

15. Quelle est la mesure phare préconisée par l'ONU pour préserver et reconstituer la biodiversité ?  
En quoi représente-t-elle une vraie prise de conscience ? (doc A)
16. La France est-elle un pays moteur dans cette prise de conscience ? (Appuyez-vous sur des données chiffrées afin de le démontrer) (doc B)
17. L'objectif de l'ONU est-il seulement de définir des espaces préservés ? (doc C)

Document 3 :

A :

Cette première mouture constitue "un grand pas" dans la définition d'objectifs pour protéger la biodiversité, mais le texte est "mince" en ce qui concerne leur mise en oeuvre et les moyens déployés, a estimé Li Shuo, de Greenpeace International.

La COP15 devrait aussi acter l'échec des "objectifs d'Aichi", définis en 2010. Ils visaient, entre autres, à mieux prendre en compte la biodiversité dans les stratégies nationales, à étendre les aires de conservation terrestres et aquatiques, à prévenir l'extinction des espèces menacées ou encore à éviter la surpêche et à gérer les surfaces agricoles de manière durable d'ici 2020. La plupart n'ont pas été atteints.

Source : Face au dérèglement climatique, l'ONU veut protéger 30% de la planète d'ici 2030, Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 14/01/2020

B :

Las, aujourd'hui à peine 1 % du réseau disparate des AMP – qui ne compte pas moins de dix-sept statuts très divers – a droit à une protection forte. La gigantesque réserve nationale naturelle des TAAF, par exemple, a été étendue en 2016 pour atteindre plus de 1,5 million de km<sup>2</sup>... mais la pêche n'y est interdite que dans 120 000 km<sup>2</sup>. Quant au parc naturel marin de la mer de Corail – l'un des plus grands du monde –, [créé en Nouvelle-Calédonie en 2014](#), il ne réglemente ni la pêche, ni l'extraction de minerai, ni les gros bâtiments de croisière, hormis dans quelques réserves de taille limitée.

« *Le gouvernement va se ridiculiser avec ses 30 % !* assure Luc Frère-Escoffier, chargé des océans au WWF. *Une loi de 2017 instaure des zones de conservation halieutique que le gouvernement ne parvient*

*pas à imposer. Et on sait bien que les AMP manquent de moyens, certaines n'ont qu'un seul poste pour surveiller des zones immenses. La vision française est de les utiliser comme des lieux de cogestion entre usagers, plutôt que la conservation.* » De fait, décréter une vaste AMP dans une région du monde inhabitée s'avère moins sensible que de mettre en place un petit parc marin sur le littoral de métropole avec l'assentiment des multiples acteurs impliqués : pêcheurs industriels ou de loisir, pro- et anti-éoliennes offshore, conchyliculteurs, gestionnaires de port, professionnels du tourisme, défenseurs de l'environnement, extracteurs de sable coquillier et quelques autres. Pour l'Etat, l'exercice consiste à réunir tout ce monde-là autour d'une table, en espérant qu'ils finiront par se mettre d'accord pour réduire leurs impacts respectifs sur l'environnement.

« *Les trois quarts de nos habitats marins côtiers sont en très mauvais état* », constate Elodie Martinie-Cousty, de France Nature Environnement (FNE). Jeudi 17 octobre, neuf associations, dont FNE et le WWF, se sont rassemblées pour rappeler les manquements des politiques publiques – européennes y compris – vis-à-vis de la sauvegarde des écosystèmes marins.

Pour elles, [l'hécatombe de dauphins communs dans le golfe de Gascogne](#) illustre parfaitement les contradictions françaises. Malgré l'échouage de plus de 1 200 cétacés durant l'hiver 2018-2019 (sans compter ceux, bien plus nombreux, partis directement au fond de l'océan), victimes collatérales des engins de pêche utilisés dans le golfe, un arrêté préfectoral propose « *d'autoriser la pratique du chalutage pélagique en bœuf [filet tiré entre deux bateaux] pendant deux mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 dans une zone où cette activité est interdite* », car elle est classée Natura 2000.

Source : Martine Valo, Des aires marines classées, mais pas assez protégée, Publié par Le Monde, le 22 octobre 2019

Questions :

1. Pourquoi peut-on avoir des doutes sur la réalisation de l'objectif ambitieux avancé par l'ONU ?
2. Les objectifs ambitieux avancés par la France le sont-ils réellement ? Sont-ils vraiment contraignants ?

## **Etape II – Rédaction de la Synthèse : Les interventions des pouvoirs publics remédient-elles aux défaillances du marché en présence de biens collectifs en particulier des biens publics mondiaux ?**

Réinvestissez les réponses tirées de l'analyse du dossier documentaire et les connaissances tirées du cours afin de compléter le plan ci-dessous

- I. Les interventions des pouvoirs publics contribuent à fixer des objectifs afin de compenser les défaillances du marché en présence de biens publics mondiaux
  - A. Les défaillances du marché en présence de biens publics mondiaux
    1. Les externalités négatives générés par l'absence de droits de propriété
    2. Les intérêts collectifs et intérêts privés ne sont pas toujours complémentaires
    3. L'incapacité du marché à remédier à la dégradation des biens publics mondiaux
  - B. Nécessitent une intervention des pouvoirs publics
    1. Ils encouragent les acteurs privés à définir des normes
    2. Quand cela ne suffit pas, ils fixent des normes contraignantes
    3. Ou des taxes incitatives
- II. Mais les pouvoirs publics n'ont pas encore pu prouver aujourd'hui leur capacité à entraver la dégradation des biens publics mondiaux qui risque de s'avérer irrémédiable à terme
  - A. La difficulté à agir sur des biens publics mondiaux
    1. La question de la territorialité
    2. La question de la temporalité
  - B. Qui est aggravée par l'insuffisance d'une volonté politique réelle
    1. Des effets d'annonce
    2. Qui sont trop rarement suivis d'effet
    3. Alors que la situation se dégrade